



Division des évaluations environnementales
1141, route de l'Église
c.p. 10100 - Succursale Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

V/réf.:
N/réf.: 6900-340-P/49

Le 6 octobre, 2003

Madame Monique Gélinas
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
625, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (QC)
G1R 2G5

**Objet: Questions concernant le projet d'aménagement
hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec**

Madame,

Je me réfère à votre lettre du 26 septembre 2003 concernant l'objet en rubrique.
Voici nos réponses aux questions soulevées par la commission du BAPE

1. **Le promoteur propose de compenser la perte de milieux humides causée par la réalisation du projet par le biais de la *Fondation Hydro-Québec* pour l'environnement. Cette façon de faire satisfierait-elle Environnement Canada? Quelles seraient les exigences en termes de délais et de localisation des mesures compensatoires?**
 - 1.1. Lors d'une rencontre avec Hydro-Québec, Environnement Canada s'est engagé à examiner cette proposition qui consiste à compenser ailleurs par des projets pouvant impliquer, entre autres, l'acquisition de terres humides menacées. Notre analyse est actuellement en cours. L'approche préconisée par Hydro-Québec constituerait une première au Québec dans l'application de la Politique fédérale sur la conservation des terres humides (PFCTH). En effet, jusqu'à maintenant, nous avons toujours recommandé aux instances fédérales assujetties à cette politique (Pêches et Océans dans le cas qui nous préoccupe), de favoriser des projets d'aménagements de terres humides dans la zone d'étude. Les implications d'accepter la proposition d'Hydro-Québec s'avèrent nombreuses et exigent de notre part un examen minutieux.
 - 1.2. Nous devons d'abord nous assurer que le principe d'aucune perte nette de fonctions des terres humides pourra être respecté en adoptant l'approche préconisée par le promoteur. En effet, la PFCTH se fonde sur ce principe. D'entrée de jeu cependant, nous nous devons d'informer la commission que l'unicité de l'archipel deltaïque de la rivière sur le plan régional, lequel sera inondé par le projet, nous force à nous interroger sur la faisabilité de compenser les fonctions d'un milieu humide aussi particulier.
 - 1.3. Dans l'application de la PFCTH nous recommandons aux instances fédérales une démarche séquentielle qui consiste en premier lieu à examiner les possibilités d'ÉVITER la destruction des terres humides, en particulier celles qui revêtent un caractère d'unicité. La seconde



étape consiste à RÉDUIRE AU MINIMUM les pertes ou diminutions de fonctions des terres humides. C'est seulement lorsque ces deux étapes sont franchies que nous recommandons d'examiner les moyens de COMPENSER les pertes et destructions de fonctions afin de respecter le principe d'aucune perte nette. Nous n'avons pas encore transmis au ministère des Pêches et des Océans nos recommandations concernant le respect de la PFCTH dans le cadre de ce projet.

2. Hydro-Québec prévoit procéder à des travaux en milieux forestiers (récupération, déblaiement et brûlage) sur différentes périodes comprises entre le mois d'août et le mois d'avril. Quels impacts ces travaux auraient-ils sur la faune avienne ?

2.1. En ce qui concerne la sauvagine, la période d'incubation de la majorité des espèces se termine en juillet; les femelles élèvent par la suite les couvées d'août jusqu'à la mi- et même jusqu'à la fin de septembre. Par la suite, au cours de l'automne et de l'hiver, il ne devrait pas y avoir de sauvagine dans la région à l'étude. Cependant, les oiseaux commencent à arriver sur les sites de nidification dès le début d'avril (voir figure 5.3, p. 5-27, rapport de TecSult sur l'avifaune). Si les travaux débutent en août près de sites d'élevage des canetons, un des impacts sera qu'ils occasionneront du dérangement pour les couvées en place, et entraîneront probablement le déplacement des dites couvées vers d'autres endroits. Cela peut même aller jusqu'à la mort de canetons, suite à des déplacements trop long, trop loin de plans d'eau. Par ailleurs, le dérangement de couvées favorise la prédation, laquelle constitue un autre facteur de mortalité. L'impact le plus préoccupant du déboisement est peut-être la perte nette d'habitats pour les espèces de sauvagine arboricoles.

2.2. Les impacts sur les oiseaux terrestres s'avèrent sensiblement les mêmes. Des travaux de déboisement au mois d'août auraient pour effet de détruire les nids et œufs des nicheurs tardifs ou de ceux qui en sont à leur deuxième nichée. Par ailleurs, les oisillons se révèlent très vulnérables durant la première semaine après avoir quitté le nid en raison de leur incapacité à voler sur de longues distances. Bien que certaines espèces utilisent la zone d'étude en hiver, la faible densité d'oiseaux et leur comportement souvent grégaire font en sorte que les impacts seraient probablement négligeables. Il s'agit de la saison que nous privilégions pour les activités de déboisement. Enfin, tout comme la sauvagine, certaines espèces arrivent sur les terrains de nidification tôt en avril. Toutefois, nous croyons que très peu de nids seraient détruits durant ce mois puisque les oiseaux auraient tendance à s'éloigner des secteurs où s'effectuent la coupe pour amorcer la construction de celui-ci.

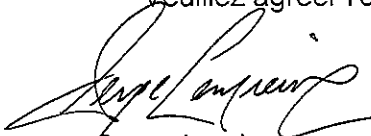
3. Quels sont les facteurs qui pourraient expliquer la plus grande densité de couples nicheurs de sauvagine dans le secteur du futur réservoir que dans d'autres rivières de la région ? Est-ce que la période choisie pour les inventaires pourrait être en cause ?

3.1. Les différentes espèces de sauvagine s'installent dans les habitats les plus propices possibles. Si le secteur du futur réservoir est l'hôte de la plus grande densité de sauvagine des environs, c'est que les habitats

présents sont particulièrement propices à la sauvagine et à son succès de reproduction.

- 3.2. La période que le promoteur a choisie pour faire les inventaires est, selon nous, la bonne. En effet, dans le cadre des inventaires de la sauvagine en forêt boréale, le Service canadien de la faune a développé un indice (indice phénologique) permettant d'apprécier si les inventaires des couples nicheurs ont été réalisés au bon moment, soit lorsque la moitié des mâles sont encore en couples (appariés) et l'autre moitié des mâles sont soit seuls ou soit en groupes de mâles (les femelles sont alors en période d'incubation). Comme le promoteur a calculé l'indice phénologique pour les espèces observées lors des inventaires et que ces indices sont légèrement supérieurs à 1,0 – l'indice idéal – (voir tableau 5.8, p. 5-22, rapport de Tecscult sur l'avifaune), nous pouvons donc affirmer que les inventaires ont été réalisés un peu tôt en période de nidification, mais tout de même dans une fenêtre acceptable. De plus, le promoteur a utilisé un indice (équivalent-couple) développé par le SCF pour distinguer les couples susceptibles de nicher localement de ceux de passage encore en migration. Ainsi, les densités observées d'équivalents-couples à la suite des inventaires correspondent fort probablement à celles d'oiseaux nicheurs sur le site du projet.
4. **Est-ce que la disponibilité d'habitats de remplacement similaires à proximité constitue une mesure d'atténuation suffisante pour la sauvagine ? Sinon, quelle mesure permettrait selon vous d'atténuer ou de compenser les impacts de la création du réservoir ?**
- 4.1. La disponibilité d'habitats de remplacement similaires à proximité ne constitue pas une mesure d'atténuation. Elle ne constitue donc pas un motif pour évaluer l'importance de l'impact à la baisse.
- 4.2. Une mesure qui permettrait d'atténuer/compenser les impacts de la création du réservoir, serait de créer artificiellement des milieux humides en bordure de ce qui sera détruit, de telle sorte que cela profiterait à la sauvagine locale, puisque c'est celle-ci qui perdra ses habitats de haute qualité. Pour les espèces arboricoles qui perdent leurs sites de nidification, il serait envisageable d'installer des nichoirs artificiels et d'assurer le suivi d'entretien de ceux-ci jusqu'à ce que des sites naturels de nidification soient de nouveau utilisés par la sauvagine.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Serge Lemieux

(418) 648-7025